

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCÉS (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 30 Janvier

LA QUESTION D'ABYSSINIE

L'impression produite par les événements dont l'Abyssinie vient d'être le théâtre, est loin de s'affaiblir. A la défecte le ministre Crispi, qui, en un certain sens, paraît avoir emprunté à Danton sa devise, répond par un redoublement d'audace. Mais cet imperturbable aplomb suffira-t-il pour mettre en échec, après l'éclatant succès qu'elles viennent de remporter, les forces imposantes et, quoi qu'on en ait dit, fort disciplinées et très bien conduites, de Mélénik et de ses alliés.

La principale préoccupation de M. Crispi, à cette heure, et cela se conçoit, c'est de faire face à l'orage qui, de toutes parts, se déchaîne contre lui. Jusqu'à quel point y réussira-t-il ?

L'amour-propre national est cruellement blessé ; c'est pour les Italiens, qui aiment les souvenirs classiques, une médiocre consolation de se dire que les Romains, qui devinrent les maîtres du monde, passèrent, eux aussi, sous les fourches caudines. Le sentiment populaire ne s'y trompe pas. Au lieu des conquêtes et des satisfactions promises, l'Italie se trouve, qu'elle qu'ait été la bravoure de ses soldats, en présence d'une véritable déroute dont toutes les conséquences ne sont pas ni connues, ni calculables.

Depuis la dépêche annonçant l'évacuation de Makallé, aucune dépêche précise n'est arrivée à Rome et l'inquiétude ne cesse de s'y accentuer. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les journaux italiens qui, en majorité d'ailleurs, l'honneur national étant engagé, se prononcent pour la continuation de la lutte, et à les entendre, la paix n'est possible qu'après une grande victoire sur les Choans. Mais cette victoire comment l'obtenir ?

Comme le constate la *Tribune*, tout en déclarant que les soldats Italiens se sont

couverts de gloire, l'Italie a, doré et déjà, perdu 200 kilomètres de territoire, et le différend avec Mélénik reste entier.

Bien plus, l'impression satisfaisante ressentie au premier moment à la nouvelle que le colonel Galliano et la garnison étaient saufs, diminuent rapidement. L'amour-propre national est blessé de voir Makonnen combler d'attention la colonne italienne, lui fournir des mulets pour le transport des blessés et des bagages, des tentes pour les officiers et l'accompagner pour lui éviter toute surprise pendant la route. Cela montre quel crédit il fallait accorder aux nouvelles que l'armée de Mélénik manquait de vivres et était sur le point de se dissoudre. La capitulation de Makallé est pour elle un succès moral et militaire puisqu'elle rend disponibles les forces retenues devant la place.

En outre, les Choans occupent des positions militaires très avantageuses. Le défilé d'Agula et le Tigrins sont gardés par le ras Aloula. Le gros de l'armée est disposé de façon à pouvoir opérer vers Makallé ou vers Adoua. L'avant-garde italienne, composée du bataillon Jamma est près d'Agula à 20 kilomètres au nord de Makallé. Le quartier général est à Ada-Agamus.

Loin de paraître disposé à traiter, Mélénik a, paraît-il ordonné aux régions du Haramat, du Gheralta et du Temben de payer le tribut de guerre. Cela n'empêche pas M. Crispi de formuler, non sans fracas, des exigences plus impérieuses mêmes que s'il était vainqueur. C'est ainsi qu'il vient de faire décider par le Conseil des ministres, que le général Baratieri ne pourrait accepter la paix que sur les bases suivantes :

1^o Protectorat italien en Abyssinie ?

2^o Cession à l'Italie des territoires occupés avant la défaite d'Amba-Alaghi.

Sans nul doute, Mélénik répondra à l'Italie par le mot connu : « Venez les prendre. »

C'est assez dire que la continuation de la guerre peut être considérée comme certaine.

Le gouvernement italien ne paraît, d'ailleurs, pass'y tromper. De toutes parts, dans la péninsule, on prépare de nouveaux renforts.

En un mot, l'Italie continue à payer fort cher les lauriers exotiques que lui avait promis M. Crispi et qu'il ne lui a pas procurés, bien au contraire. Il est vrai qu'il reste au premier ministre italien la consolation, dont il ne se prive pas, d'accuser la France d'être l'auteur de tout le mal. L'heure est proche où il ne trompera plus personne, même en Italie.

J. QUERCYTAIN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 janvier 1896

La séance est ouverte à deux heures vingt, sous la présidence de M. Henri Brisson.

M. Goirand dépose une demande d'interpellation relative à l'état des négociations ayant pour objet d'obtenir réparation du préjudice causé à des citoyens français par la Compagnie à charte du Niger, en s'emparant du bateau *le Sergent-Malamine*, et de sa cargaison.

La date de la discussion est fixée, d'accord avec le ministre des affaires étrangères, au jeudi 27 février.

M. Deloncle dépose une demande d'interpellation sur la Déclaration de Londres du 15 janvier, concernant la situation de la France et de l'Angleterre au Siam et dans la vallée du Mékong. La discussion est fixée au jeudi 6 février.

Une interpellation

La Chambre aborde ensuite la discussion de l'interpellation de M. Hubbard sur les circonstances dans lesquelles s'est produite la fuite de M. Vitrac-Desrozières.

M. Hubbard rappelle les incidents auxquels a donné lieu la publication, dans le journal *la France*, de la liste des 104 membres du parlement ou fonctionnaires, qui auraient été compromis dans l'affaire du Panama.

Il dit que sur la plainte d'un grand nombre de parlementaires, une instruction a été ouverte et que l'on a eu la preuve que derrière les auteurs de la publication il y avait deux personnes, MM. Pascal et Vitrac-Desrozières.

« Or, ajoute-t-il, la seule personne qui n'ait

ne s'occupe plus de ce membre influent. Traitez-moi comme un vulgaire négociant d'articles de Paris retiré des affaires et qui va en Amérique liquider son commerce. C'est bien entendu !

— C'est bien entendu, répondirent-ils tous avec un parfait ensemble.

— Nous partons demain matin pour Bruxelles par le train de neuf heures.

— Et nos malles ? fit Ida.

— Les malles sont déjà au chemin de fer.

A dix heures du soir, tout le monde alla se coucher. Ida monta joyeusement l'escalier. Sa voix fraîche résonnait :

— J'ai le meilleur rôle, moi. Bonsoir, Laurent... ; bonsoir, Laurent...

— Bonne nuit, Ida, dit-il, dors bien, ne fais pas de mauvais rêves.

Elle lui répondit affectueusement :

— Laurent, je vais penser à toi. Ah ! que je suis heureuse !

Le jeune homme s'enferma à double tour.

— Encore une nuit dans cette prison, pensa-t-il. Demain la liberté ! avec Ida, cet ange dans cette maison odieuse, cette vierge au milieu de ces turpides. Malgré mes crimes, ne vaudrai-je pas mieux encore que ces deux êtres abominables ?

Il s'endormit en murmurant :

— Chère Ida...

VIII

Dejeuner en wagon

Les choses ainsi réglées, M. Marchenoy et ses « enfants » quittèrent, par le premier train, la porte rouge, après avoir, toutefois, congédié la domestique idiote qui aurait pu créer quelque sérieux danger derrière eux.

A neuf heures du matin, ils prirent l'express de

pas été interrogée est précisément M. Vitrac-Desrozières, qui est l'auteur principal de la fausse liste ; or, cet individu était notoirement un agent de la police, et il est permis de croire que la police n'est pas étrangère à l'immunité dont il a profité et a facilité sa fuite. »

M. Hubbard déclare qu'une épuración dans la préfecture de police s'impose et qu'il est nécessaire que l'on ait enfin une police qui ne fasse pas de politique à côté du gouvernement et qui ne soit pas l'auxiliaire des journaux à scandales.

Il ajoute que, quant à lui, il fera justice devant la Cour d'assises des infâmes accusations dont il a été l'objet et qui sont l'œuvre d'ennemis personnels sans scrupules.

M. Mirman constate qu'une défiance générale règne dans le pays contre le Parlement.

Il ne croit pas que ce soit la presse qui soit responsable de cet acte morbide de l'opinion publique ; c'est plutôt la majorité parlementaire qui l'a créé par ses faiblesses, par ses compromissions.

M. Mirman cite, à l'appui de son opinion, certains cas où sont des personnalités politiques qui ont, par leur influence avouée, donné une autorité considérable à des escrocs comme le baron de Reinach et Cornélius Herz.

Il ajoute que ces personnalités politiques si cruellement compromises auraient dû disparaître et que, lors du commencement de la législature actuelle, il semblait acquis que la majorité les relèguerait dans l'oubli, et cependant cette majorité a repris les mêmes hommes pour chefs de groupes, pour présidents de Commissions ; ce fut une faute, et c'est à cause de cette faute que le pays enveloppe aujourd'hui tous les politiciens dans la même suspicion.

M. Mirman déclare qu'on ne rassurera la conscience publique, qu'on ne lui rendra sa confiance dans le Parlement, qu'en liquidant définitivement un passé honteux et douloureux. Il faut que, dans le Parlement comme dans le pays, les honnêtes gens s'unissent pour pratiquer une politique commune d'assainissement moral.

M. Léon Bourgeois, président du conseil, répond d'abord à la question posée au sujet de la fuite de M. Vitrac-Desrozières.

Il explique qu'il n'y a eu aucune faute des agents de la préfecture de police et de la Sûreté générale.

C'est le 28 septembre que les plaintes sont parvenues au parquet du procureur général et c'est le 3 janvier qu'un mandat d'amener a été délivré par le juge d'instruction contre Vitrac-Desrozières. Celui-ci a pris la fuite ; mais il ne faut pas oublier que l'affaire est régie par la loi

Bruxelles.

Ida ne tarissait pas en bavardage. Sa joie était extrême ; voyager avec son fiancé... jamais, au milieu de ses plus beaux rêves de jeune fille, elle n'eût osé concevoir pareil bonheur.

Elle avait bien quelque peine à ne pas rire en contemplant Souchet porteur d'une barbe rousse qui dissimulait sa physionomie, vêtu d'un costume fort peu à la mode, mais discret, coiffé d'un de ces affreux chapeaux de forme prussienne qui, lui tombant sur les yeux, en cachait complètement l'expression, absolument méconnaissable enfin dans cet attirail de convention.

Le jeune homme, impassible en apparence, brûlait d'un feu ardent. A dissimuler soigneusement sa passion aux regards ironiques de Marchenoy et d'Edwige, il la sentait s'exaspérer chaque heure davantage.

Le pauvre garçon... Pour lui, quel supplice, lorsque sa fiancée plongeait ses yeux dans les siens et lui exprimait si clairement son amour inébranlable !

— Je t'aime, lui affirmait ce regard angélique. Je t'aime Laurent. Nous marchons à notre bonheur. Chaque tour de roue nous rapproche de l'heure de notre union ! Quelles que soient les épreuves qui peuvent nous être réservées, ne doute pas de ton Ida. Les obstacles ne feront qu'aiguïser mon désir d'être à toi ; les barrières, nous les abattrons ensemble ; les montagnes, nous les abaisserons ; les mers, nous les passerons, prenant l'un et l'autre une résolution qui aura raison de toutes les difficultés et qui se rira de tous les dangers.

Ah ! qu'il aimait cette enfant si pure, et avec quelle énergie farouche, depuis qu'associée inconsciente à sa vie aventureuse, elle n'hésitait point à en partager les périls et peut-être les opprobres.

Comme il se reprochait de tromper cet ange. Elle n'avait aucune idée du mal.

(A suivre).

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 18

LA

FIANCÉE DE L'ASSASSIN

Par PAUL TIMON

VII

Répétition de famille

— Tu tiens rigueur à miss Edwige, reprit-il, mais cela se passera lorsque tu acquerras la preuve que tes mauvaises pensées ne reposent sur aucun fondement. Tu es encore bien jeune. Moi qui voulais te traiter en grande fille... Bref, parlons de nos affaires... Nous partons demain pour Anvers, de là, nous nous rendrons à Bruxelles, Hambourg, puis Berlin, Vienne et Gènes. J'ai besoin de passer deux jours dans chacune de ces villes. Nous allons faire là un beau voyage...

— Ah ! quel bonheur, s'écria la jeune fille, redevenue l'insouciant enfant. Voyager ! voyager !

Et, battant ses petites mains l'une contre l'autre, elle sautait de joie.

M. de la Jaune poursuivit :

— De ce voyage dépend notre fortune. Je vous dois quelques explications, très succinctes cependant : A la suite de longues recherches, j'ai acquis la preuve qu'une grande fortune devait nous échoir en Amérique. Les papiers que je possède établissent mes droits d'une manière indiscutable mais ils exigent, un secret absolu.

Pour ne rien livrer aux chances du hasard, nous changerons de nom. Dès demain nous serons la famille Marchenoy. Il n'y aura plus de Miss Edwige, plus de M. Souchet. Vous êtes tous mes enfants ; Miss Edwige sera

l'aînée, elle s'appellera Edwige Marchenoy. M. Souchet sera Laurent Marchenoy. Toi, Ida, Ida Marchenoy. Surveillez votre langage. C'est notre fortune que nous jouons...

— Alors, répliqua Mlle de la Jaune, puisque M. Souchet est mon frère, je puis l'appeler Laurent tout court et lui dire : tu ?

Souchet répliqua :

— Cela me paraît indispensable. Ida, puisque tu es ma sœur, j'ai le droit de te tutoyer.

La jeune fille rougit pudiquement et cacha son visage dans ses mains.

— C'est cela, reprit le député ; vous saisissez votre rôle exactement. Par exemple, je comprends qu'il sera plus difficile à miss Edwige de tutoyer Laurent et Ida, comme à Laurent et à Ida de tutoyer miss Edwige.

— Mais non ! dit miss Edwige, entrant immédiatement dans son nouveau personnage. Mon père regardez-donc Laurent... il ne mange pas. Pourquoi ne mange-tu pas, Laurent ?

— Parce que je n'ai plus faim, répondit Souchet. Au fait, qu'est-ce que cela te fait, Edwige ? Ida prie donc Edwige de me laisser tranquille.

— Mon bon Laurent, fit la jeune fille en riant aux éclats, fait tes affaires toi-même... Edwige, débrouille-toi avec mon frère.

M. de la Jaune s'était levé et parcourait la salle à manger ; le visage attentif, il suivait comme un régisseur de théâtre, la répétition des rôles qu'il avait distribués.

— C'est bien cela... disait-il, c'est bien cela. Ne vous coupez pas, c'est tout ce que je vous demande, mes enfants. Devant le public, parlez peu, car le silence ne compromet personne. Entre nous, restez dans votre personnage ; lorsque nous serons seuls, continuez à être réservés. Petit à petit, vous vous metrez dans la peau des Marchenoy de façon à ne pas faire un seul faux pas. Quant à moi, à partir de ce jour, je ne suis plus député. La Chambre d'ailleurs, est en vacances ; personne

de 1881 sur la presse qui n'admet pas la détention préventive. On a perdu l'interrogatoire de M. Vitrac-Desrozières, mais s'il eût comparu on aurait dû, après sa déposition, le remettre en liberté; l'inconvénient de la fuite est donc bien mince.

M. Léon Bourgeois dit qu'on a accusé la police; mais il faut distinguer entre les agents réguliers et les agents secrets non embrigadés; les uns sont de braves gens qui remplissent leur devoir souvent avec héroïsme et au péril de leur vie; les autres sont des gens qui mangent à tous les râteliers, qui ne rendent service qu'à eux-mêmes et qu'il faut, dans une République honnête ne jamais employer.

Après quelques observations de MM. le vicomte d'Hugues et Marcel Habert, l'incident est clos sans qu'aucun ordre du jour ait été présenté.

SÉNAT

Séance du 28 janvier 1896

Le Sénat prend en considération la proposition de loi de M. Calvet relative à l'organisation nationale de l'assurance et du Crédit agricoles.

M. le ministre des colonies dépose un projet de loi tendant à autoriser le protectorat de l'Annam-Tonkin à emprunter 80 millions.

Le projet est renvoyé à la commission des finances.

L'ordre du jour appelle la 2^e délibération sur le projet de loi concernant les responsabilités dont les ouvriers sont victimes dans leur travail, et l'organisation de l'assurance obligatoire.

M. Bérenger, auteur d'un amendement à l'article 1^{er}, combat le texte de la commission et élargissant le débat, l'orateur fait le procès de toute la loi, telle qu'elle a été adoptée en première délibération.

Il estime qu'une loi d'humanité comme celle-ci doit être claire et concise. Les ouvriers sont des hommes simples; il faut leur donner des lois simples.

M. Bérenger demande le renvoi de la discussion pour permettre à la commission d'examiner un contre-projet en quatre articles, qu'il vient de terminer.

M. Bardoux, président de la commission, accepte l'ajournement de la discussion jusqu'à ce que le contre-projet de M. Bérenger ait pu être imprimé.

M. Lacour-Grandmaison demande au gouvernement comment il entend résoudre la question des accidents.

L'orateur explique les systèmes adoptés à l'étranger.

De tous ces systèmes continue-t-il, quel est celui que le gouvernement accepte? il y a là une décision très grave à prendre.

L'orateur demande ensuite au gouvernement de dire ce qu'il compte faire contre le socialisme et pour la liberté.

Après quelques mots de M. Blavier, la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

M. Demôle demande la remise à l'ordre du jour des projets et propositions relatifs à la coalition des employés de l'Etat.

M. Bernard demande l'ajournement.

L'ajournement est repoussé par 138 voix contre 83.

INFORMATIONS

Les fêtes de Moscou

Le gouvernement, vient de fixer à 975,000 fr. le crédit qui sera très prochainement demandé aux Chambres, pour les frais de représentation des envoyés français aux fêtes qui auront lieu à Moscou, le 24 mai, pour le couronnement du Tsar.

D'après nos renseignements, le gouvernement aurait l'intention de former une délégation qui comprendrait M. le général Sausnier, gouverneur militaire à Paris, M. le général Le Mouton de Boisdeffre, et probablement aussi M. l'amiral Gervais, qui, on s'en souvient, commandait l'escadre aux fêtes de Cronstadt.

Outre les envoyés officiels du gouvernement français aux fêtes de Moscou, le général Tournier assistera également au couronnement du Tsar, comme chef de la maison militaire du Président de la République.

Madagascar

Londres, 28 janvier.

D'après des renseignements qui sont parvenus ici de Madagascar, le mouvement contre l'oppression des Hovas, commencé avant l'occupation française, s'accroît en ce moment.

Des lettres datées de Tamatave, 23 décembre, annoncent qu'un détachement français avait été envoyé à Vatomandry pour disperser des rebelles et qu'un Norvégien, M. Eugle, ainsi que plusieurs officiers hovas, avaient été tués par les rebelles. Le mouvement révolutionnaire s'étend jusqu'au sud de Mananjara et il pénètre à une distance considérable dans l'intérieur.

Le 24 novembre, plusieurs villages dans le district de Ambositra ont été brûlés. Un grand nombre de personnes et beaucoup de bestiaux ont été enlevés par les Sakalaves et par les Bares. Peu de jours après, le protectorat français était déclaré à Ambositra par deux officiers français.

Vers le milieu de décembre, le mouvement augmentait encore sur la côte de Vatomandry à Mananjara, où des bandes de brigands massacraient les Hovas, pillant et brûlant leurs propriétés.

Dans cette dernière ville, on dut organiser la défense, et le gouverneur hova demanda aide à l'amiral français à Tamatave. Une canonnière française était attendue.

Les habitants indigènes de Mahanoro, pris de panique, cachaient tout ce qu'ils possédaient chez les Européens.

La réforme des tribunaux

Le Journal Officiel publie la réforme judiciaire suivante :

Voici la liste des cinquante-deux tribunaux supprimés et des tribunaux auxquels sont respectivement rattachés leurs ressorts :

Ambert (Puy-de-Dôme), rattaché au tribunal de Thiers; Ancenis (Loire-Inférieure), à Nantes; Arcis-sur-Aube (Aube), à Troyes; Avallon (Yonne), à Auxerre; Bazas (Dordogne), à La Réole; Bourgneuf (Creuse), à Gueret; Bressuire (Deux-Sèvres), à Parthenay; Brignoles (Var), à Draguignan; Cas'elaudary (Aude), à Carcassonne; Céret (Pyrénées-Orientales), à Perpignan; Châteaulin (Finistère), à Quimper; Châtelleraut (Vienne), à Poitiers; Clamecy (Nièvre), à Cosne; Doullens (Somme), à Amiens; Embrun (Hautes-Alpes), à Gap; Fontainebleau (Seine-et-Marne), à Melun; Forcalquier (Basses-Alpes), à Digne; Gien (Loiret), à Montargis; Issoudun (Indre), à Châteauroux; Lannion (Côtes-du-Nord), à Guingamp; Lectoure (Gers), à Auch; Loches (Indre-et-Loire), à Tours; Lodève (Hérault), à Montpellier; Loudéac (Côtes-du-Nord), à St-Brienc; Louhans (Saône-et-Loire), à Châlons-sur-Saône; Marennes (Charente-Inférieure), à Rochefort; Melle (Deux-Sèvres), à Niort; Mirecourt (Vosges), à Neufchâteau; Moissac (Tarn-et-Garonne), à Castelsarrazin; Montfort (Ille-et-Vilaine), à Rennes; Montmorillon (Vienne), à Poitiers; Moutiers (Savoie), à Albertville; Nérac (Lot-et-Garonne), à Agen; Nogent-sur-Seine (Aube), à Troyes; Oléron (Basses-Pyrénées), à Pau; Orange (Vaucluse), à Carpentras; Pithiviers (Loiret), à Orléans; Ploërmel (Morbihan), à Vannes; Quimperlé (Finistère), à Quimper; Rambouillet (Seine-et-Oise), à Versailles; Romorantin (Loir-et-Cher), à Blois; Ruffec (Charente), à Angoulême; St-Calais (Mayenne), à Mamers; St-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure) à Saintes; St-Palais (Basses-Pyrénées), à Orthez; Sancerre (Cher), à Bourges; Segré (Maine-et-Loire), à Angers; Sisteron (Basses-Alpes), à Digne; Uzès (Gard), à Nîmes; Villefranche (Haute-Garonne) à Toulouse; Vitry-le-François (Marne), à Châlons-sur-Marne.

Les Italiens en Abyssinie

Rome, 28 janvier.

Le général Ellena, qui se rend en Erithrée avec un commandement militaire, est, en outre, investi de tous les pouvoirs du gouvernement pour traiter avec Mélénik.

Baratieri dispose, actuellement, de 27,400 hommes avec 42 canons au camp de Mai-Meghetta. Sous peu de jours, trois autres bataillons et douze canons l'auront rejoint.

Mélénik n'a posé aucune condition pour l'évacuation de Makallé; on dit qu'il a simplement voulu éviter les pertes que lui coûterait un nouvel assaut.

845 soldats avec 200 blessés ont abandonné le fort. Leur retraite se fait péniblement en raison du nombre même des blessés.

L'émotion en Italie

Rome, 28 janvier.

Une dépêche du général Baratieri annonçant que le messager envoyé de Makonnen n'était pas revenu, a causé ce soir une émotion profonde. Le général ajoute qu'il craint que la colonne Galliano n'ait été désarmée à la suite d'un conflit entre Makonnen et le ras Alula qui n'étaient pas d'accord sur l'interprétation à donner au pacte de capitulation.

La Tribuna commente cette dépêche de la manière suivante :

« Tous ces bruits contradictoires sont pour nous trop clairs. Non seulement la marche de la colonne Galliano est arrêtée, mais les Ocaris qui en faisaient partie sont actuellement prisonniers et plus probablement massacrés. Il est possible que le colonel Galliano et les blancs qui sont avec lui n'aient pas à craindre le même sort, mais en présence de la situation qui leur est créée, leur libération apparaît désormais plus que problématique.

« Après cela, le cri de joie qui a salué en Ita-

lie la libération de la garnison de Makallé se changera en cri de vengeance. Il faut que le gouvernement et les armes italiennes nous donnent cette vengeance prompt et exemplaire. Toute hésitation de la part des hommes du gouvernement serait leur condamnation. »

A la suite des nouvelles d'Afrique, M. Crispi a eu une longue conférence avec le Roi et les ministres de la guerre et du trésor.

Une dépêche du général Baratieri

Rome, 28 janvier.

M. Ferraris, ministre des Postes et Télégraphes, pour calmer l'émotion, est venu au Télégraphe, dans la salle réservée à la presse, déclarer qu'une dépêche du général Baratieri, que vient de recevoir le gouvernement, dément les bruits alarmants provoqués par les précédentes dépêches officielles basées sur les rapports des informateurs du commandant de l'armée d'Afrique.

Voici le texte de cette dépêche :

Adah-Agamus, 27 janvier,

Le messager envoyé par Baratieri au ras Makonnen est revenu ce soir.

Le ras Makonnen répond à la lettre du général Baratieri en protestant de sa fidélité et de celle de Mélénik aux pactes consentis pour la libération de Makallé.

Tous les informateurs confirment que le bataillon du lieutenant-colonel Galliano a avec lui ses armes, ses canons et du matériel.

Tous les hommes du bataillon sont bien traités. Le bataillon est disposé en carré dans le campement. Au milieu sont les officiers avec les blessés, les canons et le matériel; le bataillon est entouré suivant la coutume des Abyssins, par le corps d'armée du ras Makonnen, pour éviter que le bataillon ne soit en contact avec les autres corps d'armée, conformément à la garantie donnée par le ras Makonnen.

M. Feiter raconte qu'au moment de la sortie du bataillon du fort de Makallé, les soldats des autres ras étaient mécontents des conditions qui ont été stipulées, et exaspérés par la longue résistance du colonel Galliano.

Le camp choan est près d'Agula.

Dimanche a été jour de repos; aujourd'hui, les Choans devaient se diriger vers le Haussen, et la colonne Galliano vers Adah-Agamus.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Nos sénateurs

M. de Verninac, sénateur du Lot, vient d'être nommé par ses collègues membre de la commission de la marine.

Conseil de préfecture

M. Laparra, conseiller de préfecture, est désigné pour remplir pendant l'année 1896, les fonctions de vice-président du Conseil de préfecture du Lot.

Nomination

M. Paul Lescale, avocat au barreau de Cahors, est nommé conseiller de préfecture à Chaumont. Toutes nos félicitations.

Nouvelles militaires

Notre compatriote, M. le général Combarieu, commandant la 65^e brigade, figure dans le tableau des officiers supérieurs atteints par la limite d'âge, pour être placés cette année dans le cadre de réserve.

M. le général Verrier, commandant la 29^e division d'infanterie, qui a laissé dans notre ville les meilleurs souvenirs, figure également dans le même tableau.

Le caporal Chaveau, du 7^e de ligne, a obtenu une mention honorable pour les prix d'ensemble et pour les prix de gymnastique, à la distribution des récompenses à l'école normale de gymnastique et d'escrime.

Les grandes manœuvres

Contrairement aux renseignements donnés jusqu'ici, il est peu vraisemblable que des manœuvres de quatre corps d'armée aient lieu en Champagne. L'état-major général n'a même pas envisagé cette question.

Ce qui est exact, c'est que les 12^e et 17^e corps seront aux prises vers Cahors et Souillac, ainsi que nous l'avons annoncé; on étudie en ce moment le moyen de donner plus d'envergure à ces opérations et d'étudier certains problèmes à peine abordés jusqu'ici.

Les Prévoyants de l'Avenir

405^e SECTION, CAHORS

Composition du Bureau et du Comité de surveillance pour l'année 1896

Bureau :

MM. Laytou, Louis, imprimeur, président d'honneur; Parazines, Jean, capitaine en re-

traite, président; Lacrouz, Henri, conducteur des ponts et chaussées, vice-président; Combarieu, Etienne, négociant, trésorier; Besombes, François, employé des contributions directes, trésorier-adjoint; Gras, Uxert-Joachim, adjudant en retraite, secrétaire; Rivière, Louis, employé de commerce, secrétaire-adjoint; Feydet, Jean-Louis, employé de préfecture, comptable; Courtiau, Joseph, agent de recouvrement, comptable-adjoint; Alibert, Barthélemy, typographe, archiviste.

Comité de surveillance :

MM. Pezet, Jean, tanneur, président; Trioulier, Jean, employé de commerce, secrétaire; Germain, Pierre, serrurier, assesseur; Breton, Hippolyte, marbrier, assesseur; Estradié, Louis, peintre, assesseur.

Les versements se font à la mairie, le premier dimanche de chaque mois, de 10 h. à midi. Chaque sociétaire doit être porteur de sa carte.

Anciens caveaux mortuaires

Au cours des fouilles qui se continuent pour la reconstruction du Lycée Gambetta, on vient de découvrir, à une profondeur moyenne de 1 mètre 50 au-dessous du niveau du sol, une série de caveaux ayant la forme d'un sarcophage antique.

Conférence au profit de la Caisse des écoles

Dimanche prochain, 2 février, à 4 heures du soir, au théâtre de Cahors, M. Joseph Blanc, percepteur d'Antoire, fera une conférence sur Cahors et son passé.

Mouvement de la population

Le Journal officiel publie la statistique des naissances, décès, mariages, etc., survenus en France pendant l'année 1895.

Nous en extrayons la partie relative à notre département.

La population du Lot comprend 252,265 habitants.

L'état civil a constaté, en 1894, 1,746 mariages, 12 divorces, et 3,982 naissances légitimes, dont 2,032 garçons et 1,950 filles plus 119 naissances d'enfants naturels sur lesquelles 59 garçons et 60 filles; en tout 4,101 naissances.

Pendant la même période, les décès se sont élevés au chiffre de 5,132, soit 170 mort-nés, 2,591 personnes du sexe masculin et 2,541 du sexe féminin.

Les décès ont dépassé les naissances de 1,031.

Ce chiffre n'a rien de rassurant.

L'excédent des naissances sur les décès dans la France entière est de 39,768, sur lequel le seul département du Nord est compris pour 15,884.

Militaires non retraités

Les anciens militaires non retraités ayant 14 ans de service, qui n'ont pas encore envoyé la copie de leurs états de services, légalisée par le maire, sont priés de la faire parvenir au siège du comité, en y joignant 0 fr. 50 pour les frais d'inscription.

Le président,

ANDRIEU, 4, rue du Château-du-Roi.

Instruction publique

Le Journal Officiel publie un décret par lequel, en sus du contingent annuel déterminé par le décret du 24 décembre 1885, il est accordé annuellement, le 1^{er} janvier, aux instituteurs et institutrices publiques, qui auront dirigé avec le plus de zèle et de succès des cours d'adultes et d'adolescents : 60 palmes d'officiers d'académie, 20 palmes d'officiers de l'instruction publique.

Il publie en outre un arrêté aux termes duquel il sera décerné, en 1896, des prix spéciaux aux instituteurs et institutrices primaires publiques, qui auront donné l'enseignement aux adultes avec le plus de zèle et de succès.

Ces prix consisteront en médailles, accompagnées d'une somme variable de 300 à 100 fr. Le nombre des prix est ainsi établi : 20 médailles de vermeil avec prime de 300 fr.; 40 médailles d'argent avec prime de 200 fr.; 60 médailles de bronze avec prime de 100 fr. Les propositions des préfets devront parvenir au ministère de l'instruction publique avant le 1^{er} juin 1896.

Enseignement pratique dans les Facultés

Le Bulletin de l'Enseignement secondaire de l'Académie de Toulouse, critique le mode d'enseignement pratique dans les Facultés :

N'y aurait-il pas entre l'enseignement du Lycée et l'enseignement professionnel ou technique, place pour un enseignement général et cependant supérieur par son caractère philosophique ?

Pour ne parler que des Facultés des Lettres, serait-ce déroger, pour un professeur d'histoire, que de consentir à traiter l'histoire de la Révolution un, deux ou trois ans ?

N'y a-t-il pas quelque chose d'attristant à voir des enfants de dix-sept ans enfermés dès la sortie du lycée, dans des études professionnelles sans autre échappée sur les idées générales que celles qui leur vient des journaux ou des romans ? Les cours ont été multipliés, dit-on, sans doute, mais

Variétés

La chasse en France

Le première année de l'application de la loi sur les permis de chasse, le nombre des permis demandés s'est trouvé de 125.155 ; il a régulièrement augmenté, depuis cinquante années, et atteint aujourd'hui un nombre trois fois plus important. Malgré cette augmentation, parallèle à celle de la richesse, du bien-être et des progrès des voies de communication, le nombre des permis de chasse semble subir l'influence des événements politiques ou autres. C'est ainsi qu'arrivé, en 1847, au chiffre de 169,381, il est descendu à 126,121 l'année suivante, année de crise et de révolution ; en 1855, le choléra et la guerre de Crimée ont eu également pour effet d'arrêter le mouvement ascensionnel constaté, les années précédentes, dans le nombre des chasseurs. En 1869, le nombre des permis avait dépassé 328.000. L'Année terrible est arrivée, qui a donné à la population des préoccupations d'un autre ordre ; il n'y a eu, en 1870, que 51,413 permis délivrés, nous n'osons pas dire 51,413 chasseurs, car il est certain que la contrebande nécessitée par la misère et occasionnée par la désorganisation administrative de toute une partie de la France, a eu beau jeu cette année-là. En 1871 et 1872, le taux excessif (30 fr. pour l'Etat et 10 fr. pour la commune) du timbre qui frappait les permis a eu pour effet de réduire quelque peu le nombre de ces derniers et de développer la fraude ; mais à partir de 1873, nous voyons le nombre des permis de chasse délivrés chaque année augmenter régulièrement.

Aujourd'hui, les comptes de l'administration du timbre nous ont permis de déterminer la part qui revient à chacun des départements, et à l'aide d'un calcul très simple, de trouver combien il y a de chasseurs dans chaque département.

Il y a toutefois, ici, une certaine réserve à faire : le chasseur ne chasse pas toujours dans le département où il s'est procuré son permis ; mais outre que ces mouvements se font en sens inverse, ce qui établit des compensations, il faut observer que dans l'immense majorité des cas, les chasseurs ont soin de prendre leurs permis dans le département où ils ont l'intention de chasser et dans la commune où ils sont, la plupart du temps propriétaires, de façon à faire bénéficier la dite commune du droit de timbre. Ce fait a lieu surtout à Paris, ce qui explique le nombre relativement restreint des permis délivrés par la préfecture de police.

Sous le bénéfice de cette observation, voici les départements qui ont, l'année dernière, délivré le plus de permis : Seine-et-Oise, 18,150 permis de chasse, Gironde, 12,690 ; Bouches-du-Rhône, 12,250 ; Var, 8,600 ; Hérault, 8,200 ; Seine, 8,000 ; Seine-Inférieure, 7,900.

On voit que, même en chiffres absolus, ce n'est pas la Seine qui a délivré le plus de permis de chasse ; malgré une population de plus de 3 millions d'habitants, elle n'arrive qu'en sixième rang.

Quant aux départements qui ont délivré le moins de permis de chasse, ce sont : La Corse, 525 ; la Lozère, 675 ; les Hautes-Alpes, 700 ; la Haute-Savoie, 1,025 ; la Savoie, 1,038.

Mais ces chiffres ne donnent qu'une idée trop vague des différences qui existent entre les divers départements au point de vue de la chasse. Il convient, pour plus d'exactitude, de comparer le nombre de permis de chasse à la population même.

A cet égard, il est instructif de savoir que sur 1,000 habitants comptés sur l'ensemble de la France, il y a 10 chasseurs, ce qui fait une proportion de 3 chasseurs sur 100 adultes de plus de seize ans.

Contrairement à une opinion généralement répandue, ce n'est pas à Paris que l'on compte le plus de chasseurs. La Seine est même l'un des départements qui délivre le moins de permis de chasse, toutes proportions gardées, bien entendu.

C'est le Var qui tient le record : il vient en tête des départements avec 30 permis pour 1,000 habitants. Viennent ensuite l'Eure, 25 permis pour 1,000 habitants ; la Seine-et-Marne, 24 permis ; le Vaucluse, 23 permis ; la Seine-et-Oise, 22 permis ; l'Eure-et-Loir, 21 permis ; l'Oise et les Bouches-du-Rhône, avec 19 ou 20 permis de chasse toujours pour 1,000 habitants.

Voici pour les départements les plus chasseurs ; ils forment deux groupes nettement déterminés : l'un, autour de Paris, s'étendant de la Côte-d'Or à la Seine-Inférieure, de la Somme à l'Indre-et-Loire, mais se prolongeant fièrement vers le Midi, par la Vienne, les Deux-Charentes, la Gironde, le Lot-et-Garonne, le Gers ; c'est le pays de la chasse en plaine, avec l'alouette, le lapin, la perdrix, et quelque peu le gros gibier, dans certaines forêts de l'Île-de-France et du Périgord.

L'autre groupe, moins étendu, mais beaucoup

plus sillonné par les chasseurs, comprend seulement les départements provençaux et ceux du littoral de la Méditerranée : les Alpes Maritimes, les Basses-Alpes, le Var, les Bouches-du-Rhône, le Gard, l'Hérault, l'Aude auxquels viennent s'ajouter, en remontant vers le Nord, le Vaucluse, la Drome et l'Isère.

Ces deux groupes, qui renferment la presque totalité des chasseurs, sont séparés très nettement par les montagnes du massif central, les Cévennes et les montagnes qui entourent le bassin du Rhône et de la Saône. Il y a donc, entre la chasse et la topographie, la géographie des départements, un rapport très étroit. Les Pyrénées, les Landes, les Alpes comptent fort peu de chasseurs.

Quels sont, maintenant, les départements dans lesquels la chasse est peu en honneur ? Ici nous n'osons nous prononcer bien catégoriquement, car il est certain que le braconnage se pratique largement dans ces régions, aussi bien au Midi qu'à l'extrême Nord, dans l'honnête Savoie comme dans la non moins honnête Bretagne.

Ne comptent que 5 à 6 chasseurs pour 1,000 habitants : les Basses, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, l'Ariège, au Midi ; la Haute-Loire, la Lozère, le Cantal, le Puy-de-Dôme, la Corrèze, au centre ; la Manche, l'Île-et-Villaine, la Mayenne, la Loire-Inférieure, à l'ouest ; ne comptent que de 3 à 4 chasseurs pour 1,000 habitants : à l'Est, la Savoie et la Haute-Savoie ; à l'Ouest, les départements bretons du Finistère, des Côtes-du-Nord, du Morbihan ; au Nord, ceux du Pas-de-Calais et du Nord.

La photographie à travers les corps

L'étude des phénomènes révélés par les expériences du professeur Röntgen se poursuit dans tous les laboratoires de Paris.

Au laboratoire de physique de l'école normale, un préparateur, M. Perrin, jeune savant, très entraîné à ce genre d'études par ses remarquables travaux antérieurs sur la lumière et les rayons cathodiques, est parvenu à reproduire des images tout aussi réussies que celles qui émanent du laboratoire de Wurzburg.

M. Perrin a obtenu, à travers un épais châssis de bois et les écrans les plus divers, tels que fer, panier, cristaux, sels, etc., l'image d'une infinité d'objets, plumes, encriers, garnitures de bureau, etc. de toutes sortes, très opaques, très nettement réfléchis sur la plaque photographique.

Le journal de médecine anglais *The Lancet* rapporte l'observation suivante relative à un malade, en traitement depuis plusieurs mois dans un des plus grands services hospitaliers de Londres, le Guy's hospital.

Cet homme, matelot de son état, avait été ramassé ivre-mort dans un quartier mal famé de Londres et transporté à l'hôpital.

L'ivresse passée, on constata que ce malheureux était paralysé des extrémités supérieures et inférieures.

L'examen le plus minutieux ne révéla rien autre chose qu'une plaie insignifiante, située dans la région dorso-lombaire, à côté de la colonne vertébrale, et qui ne tarda pas à se cicatriser au bout d'un ou deux jours.

Depuis cette époque et en dépit de toute médication, le malade était resté paralysé lorsque le docteur Williamson, chef de ce service, eut ces jours derniers l'idée de photographier la partie de la colonne vertébrale correspondant à la blessure.

Le cliché lui révéla la présence d'un corps étranger, dont il ne put déterminer la nature, engagé qu'il était entre la première vertèbre dorsale et la première vertèbre lombaire.

Une incision au point précis correspondant lui fit découvrir une « lame de couteau » si fortement engagée dans les corps vertébraux, qu'il fallut déployer de réels efforts pour l'en extraire.

L'état du malade s'est immédiatement amélioré.

A Berne, un enfant s'était introduit une aiguille dans la main. Il s'agissait de déterminer la localisation exacte de ce corps étranger.

Le professeur Koehler, avec le concours du professeur de physique Forster, prit la photogra-

phie du membre et réussit pleinement, grâce à ce moyen, à soulager promptement et sans tâtonnements son malade.

Dans un autre service hospitalier de cette ville, dit le professeur agrégé Déjérine, de Paris, on est parvenu à photographier la forme d'une fracture de jambe.

D'autre part, on écrit de Vienne :

« Dans la clinique du professeur Mojetiz, au grand hôpital de Vienne, deux essais, parfaitement réussis, de l'application des rayons Röntgen, viennent de démontrer la grave importance de la découverte.

» Les épreuves photographiques ont montré très distinctement, dans une main blessée par un coup de revolver, le siège du petit projectile qui a été enlevé sans la moindre difficulté.

» En second lieu, chez une jeune fille soumise à une opération, le médecin a constaté une difformité nettement caractérisée du pied. Là aussi, grâce aux indications des rayons invisibles, l'opération a eu la plus heureuse issue. »

Bourse de Paris

Cours du 30 Janvier 1896

RENTES

3 0/0.....compt.	102 25
3 0/0 amortissable.....compt.	100 50
4 1/2 0/0.....compt.	107 10

Bibliographie

Dictionnaire d'Hygiène

PAR UN COMITÉ DES SPÉCIALITÉS

Publié sous la direction du Dr E. Sattler avec la collaboration de MM. H. Kortz, L. Forest de Faye, Al. Perchet, F. Caillet, docteurs en médecine.

A une époque où toutes les questions se rattachant à l'hygiène sont plus que jamais à l'ordre du jour, il nous semble intéressant de présenter au public un ouvrage à la fois pratique et complet qu'il puisse consulter avec fruit.

Certes des Traités de ce genre sont nombreux déjà ; mais, en raison des documents arides et des considérations scientifiques qui y sont développées, ces ouvrages d'une valeur indiscutable ne peuvent s'adresser qu'à des hommes spéciaux. Les petits manuels, dont les auteurs se sont le plus souvent bornés à traiter un seul point de l'hygiène, ne répondent pas davantage au but que nous nous sommes proposé. Notre ouvrage ne sera donc pas un livre d'érudition, il ne saurait prétendre qu'aux mérites modestes de l'exactitude et de la clarté.

Il s'agissait avant tout de rendre les recherches faciles et rapides ; nous avons pour cela adopté le classement alphabétique qui comporte le dictionnaire ; les matières sont ainsi traitées d'une façon concise, il est vrai, mais nous espérons avoir satisfait à cette nécessité d'exposition sans que la valeur de l'explication donnée puisse en souffrir.

Par la multiplicité de ses articles, notre Dictionnaire réunit toutes les connaissances utiles en hygiène ; il peut donc servir de *vade mecum*, de guide sûr et méthodique à tous ceux qui sont soucieux de leur santé et d'un bien-être judicieusement entendu.

Ce dictionnaire sera publié en livraisons de 64 pages in-8°, le 1^{er} et 15 de chaque mois à partir du 1^{er} novembre.

L'ensemble comprendra de 12 à 15 livraisons, soit environ 900 pages, prix de chaque livraison 50 centimes.

Librairie E. BERNARD et Cie, Paris, Quai des Grands Augustins, 53 ter.

« Le bon médecin est celui qui guérit, » dit une maxime populaire. Il en est de même des remèdes. Les plus simples sont souvent les meilleurs. C'est pourquoi nous recommandons toujours contre les rhumes, bronchites, catarrhes, grippe ou *influenza*, les deux préparations si favorablement connues du Goudron Guyot, les capsules blanches et la liqueur, préparées exclusivement 19, rue Jacob, Paris. Tout flacon est accompagné d'une instruction pour la dose et le mode d'emploi.

A VENDRE

Un break léger à quatre places, en bon état. — Prix modéré. S'adresser au bureau du Journal.

les cours spéciaux. Il serait à désirer qu'au début tout au moins des études ils fussent remplacés par des cours d'histoire, de littérature, de philosophie générale.

L'administration supérieure cherche, dit-on, le moyen de donner aux facultés des lettres un public d'étudiants plus nombreux et moins spécial que celui des candidats à l'enseignement. Peut-être n'est-il pas besoin pour cela de mesure administrative. Les étudiants en droit leur viendront le jour où ils pourront tout au moins apprendre à la faculté l'histoire d'un siècle.

Il est, en effet, à remarquer que la science est distribuée très abondamment, mais peut-être pas très logiquement.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES DU CARNAVAL 1896

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion des fêtes du Carnaval, les billets aller et retour à prix réduits, prévus par le tarif spécial G. V. n° 2, qui seront délivrés les Samedi gras, Dimanche, Lundi et Mardi gras (15, 16, 17 et 18 Février) seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du Mercredi des Cendres (19 Février).

Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

Figeac

Les électeurs du canton de Figeac-Est sont convoqués pour le 9 février, à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Malrieu, démissionnaire.

Gourdon

Les électeurs du canton de Gourdon sont convoqués pour le dimanche 16 février prochain pour l'élection d'un conseiller général, en remplacement de M. Calmeilles, décédé.

Par lettre du 16 de ce mois, M. le ministre des travaux publics a prescrit l'acquisition des terrains de la ligne de Carsac-Gourdon.

Un capitaine inhumain

Le tribunal maritime de Dinan a jugé lundi une triste et grave affaire. Il s'agit encore de révoltantes brutalités analogues à celles qui furent commises à bord du *Beaucis*.

Les journaux ont donné des détails, au mois de décembre dernier, sur la fin tragique du matelot Lebaill, parti à bord du bateau de pêche P. F. n° 45, pour faire la campagne à Saint-Pierre et Miquelon. Le malheureux jeune homme eut à subir d'épouvantables tortures. Un jour on lui fit absorber par force un foie de morue. Une autre fois, comme il se plaignait d'éprouver des étourdissements, on lui lança un seau d'eau à la tête. Lebaill mourut. Son cadavre fut jeté à l'eau.

Ses lâches assassins, car on ne saurait trouver un autre terme pour qualifier les misérables qui se sont rendus coupables de ce crime ignoble, ont comparu lundi devant le tribunal maritime de Dinan.

Le capitaine du bateau, Mathurin Nicolas, qui avait assisté, sans s'interposer jamais, au long martyre de Lebaill, a été condamné à six mois de prison et deux ans d'interdiction de commandement. Quant au matelot Félix Lesore, qui faisait endurer d'aussi révoltants traitements au pauvre matelot, le tribunal lui a infligé deux ans de prison.

Les deux condamnés ont été écroués immédiatement à la prison de Dinan.

Musique du 2^{me} de ligne

PROGRAMME des 30 janvier et 2 février

De 3 à 4 heures

Richard Wallace (P. R.)	Sellenick.
Quintetti du Barber de Séville	Rossini.
Rigoletto (Fantaisie)	Verdi.
Les 28 Jours de Clairette (Polka)	Roger.

THÉÂTRE DE CAHORS

Dimanche 2 février 1896

LES FILLES DE MARIUS

Pièce en trois actes, par Pierre BERNIER

UN CAMBRIOLEUR

Pièce en un acte, de Pierre BERNIER

DÉJEUNER DES DAMES

Pour remplacer le chocolat ou le café au lait, dont les effets débilitants sont si nuisibles à la santé des dames, nombre de médecins ordonnent le véritable Racahout de DELANGRENIER, aliment très agréable et très nutritif, qu'ils prescrivent déjà aux enfants, aux anémiques, en un mot à tous ceux qui ont besoin de fortifiants. Dépôt dans chaque ville. (Se défier des Contrefaçons.)

Par arrêté préfectoral à dater de ce jour, il est absolument interdit de tousser...

AVIS - pour éviter toute contravention se procurer immédiatement des pastilles du Dr Cabanes, qui guérissent Rhumes, toux, Bronchites, Catarrhes, Enrouement, Grippe, etc.

Les Pastilles du Dr Cabanes se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies.

Les Pastilles du Dr Cabanes se vendent au prix de 1 fr. 25 la boîte. Envoi franco contre timbres. Dépôt: Pharm. DERBECC, 24, Rue de Charonne, PARIS

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermique ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations bal-

néaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montrejean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque pé-

riode, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, A PARIS

LA
MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS
L. AUBOURG & C^{ie}
4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)
— PARIS —

La Maison L. AUBOURG & C^{ie}, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

S'adresser à M. DUEZ, Directeur
4, Rue Sainte-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé
1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 P. CUIVRE JAUNE — 32 P. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriété), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

GUERISON
Certaine et Radicale
de toutes les
AFFECTIONS
de la **PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné,
Psoriasis, Herpès, Prurigo,
Pityriasis, Lupus, etc., etc.
MAIRIE DES
Plaies et Ulcères variqueux
dits incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENORMAND, Mac^{ie} Spec^{ie}, ancien Aide-Major des Hôpitaux M^{ie}, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par correspondance.

25 ANS DE SUCCÈS.

MAISON DE CONFIANCE
POUR
LA POSE DES DENTS
Le Redressement
à toutes les Opérations relatives
à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD
Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORRÈZE)

NOTA. — MAUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

A vendre après décès

Une **IMPRIMERIE** des plus anciennes, possédant deux journaux républicains, 26^e année d'existence. — Fournisseur de la Préfecture. — Grand annuaire, propriété de la Maison.

On traitera de gré à gré. — S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, aux initiales A. C.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNUAIRE

OFFICIEL

DU

DÉPARTEMENT DU LOT

1896



SE TROUVE :

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS

IMPRIMERIE L. LAYTOU, 34, RUE DU LYCÉE

1896